



Séance du 22 novembre 2021

Direction Générale

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL MUNICIPAL a :

DCM-2021-117 – Orientations Budgétaires – Exercice 2022

Pris acte des orientations budgétaires du budget pour l'année 2022.

DCM-2021-118 – Admission en non valeur des produits irrécouvrables de la Ville de Lons-le-Saunier

Décidé l'admission en non valeur, au titre des exercices 2019 à 2021 des produits irrécouvrables pour le Budget Principal pour un montant de 10 045,27 € et dit que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Ville, chapitre 65, nature 6541.

DCM-2021-119 – Garantie d'emprunt – Travaux de construction de 42 logements sociaux situés Route de Macornay à Lons-le-Saunier

Accordé la garantie d'emprunt de la ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 674 644,00 € (trois millions six cent soixante-quatorze mille six cent quarante quatre euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°125995 constitué de 8 lignes de prêt, apporté la garantie d'emprunt pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté, à la date d'exigibilité, s'est engagé dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, s'est engagé pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

DCM-2021-120 – Décision Modificative n°2 – Budget annexe Abattoir

Approuvé la Décision Modificative n°2 du Budget annexe Abattoir.

DCM-2021-121 – Etalement du paiement de la régularisation d'attribution de compensation sur 3 ans (2022, 2023, 2024) pour la Ville de Lons-le-Saunier

Approuvé le montant de l'attribution de compensation définitive de la Ville de Lons-le-Saunier, ainsi que le montant de la régularisation antérieure à 2020 de l'attribution de compensation définitive de la Ville de Lons-le-Saunier, sollicité l'étalement du paiement de cette régularisation sur 3 ans (2022, 2023, 2024), et chargé M. le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Président d'ECLA.

DCM-2021-122 – Recensement 2022 – Rémunération des agents recenseurs

Approuvé les modalités de paiement des agents recenseurs exposées dans la délibération et dit que les crédits seront inscrits au budget principal 2022, chapitre 012 "charges de personnels" ainsi que les recettes correspondantes, chapitre 74 "dotations subventions et participations".

DCM-2021-123 – Modalités de prise en charge par la collectivité de prothèses pour les agents reconnus travailleurs handicapés

Approuvé la prise en charge d'un appareil de prothèse hors prothèses dentaires pour un agent reconnu travailleur handicapé tel que présenté dans la délibération et autorisé Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM-2021-124 – Plan de financement et sollicitation de subventions pour un ensemble de projets numériques de la Commune de Lons-le-Saunier

Approuvé le plan de financement prévisionnel des opérations tel que décrit dans la délibération, sollicité une subvention auprès de l'Etat et de la Région Bourgogne Franche Comté, dit que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par la Commune de Lons-le-Saunier au titre de son autofinancement et autorise le Maire à signer tout document afférent.

DCM-2021-125 – Acquisition de locaux pour la Police Municipale

Décidé l'acquisition à SEDIA, ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, de la totalité en pleine propriété des biens immobiliers tels que décrits dans la délibération sis 27 b Avenue Camille Prost à Lons-le-Saunier, cadastrés AC 221, bâtiment en copropriété, pour un montant de deux cent soixante dix mille Euros (270 000 €), précisé que cette disposition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts, chargé le notaire de réunir l'ensemble des pièces afférentes à cette opération, et de rédiger l'acte authentique de vente correspondant dont les frais sont à la charge de la Commune, autorisé le Maire à acquérir lesdits biens immobiliers aux charges et conditions susvisées, et sous celles ordinaires et de droit, et en conséquence à signer l'acte authentique d'acquisition à recevoir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour parvenir à l'acquisition desdits biens, et dit que les crédits sont prévus au budget.

DCM-2021-126 – Etude pour le recomposition de l'îlot Thurel-Liberté : Plan de financement et sollicitation de subventions

Approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que décrit dans la délibération, sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès de la Banques des territoires, dit que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par la Commune de Lons-le-Saunier au titre de son autofinancement, autorisé le Maire à signer tout document afférent.

DCM-2021-127 – Aménagements du Quartier Prioritaire de la politique de la Ville Marjorie / Mouillères

Approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que décrit dans la délibération, sollicité une subvention auprès de l'Europe, dit que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par la Ville de Lons-le-Saunier, autorisé le Maire à signer tout document afférent.

DCM-2021-128 – Cession de la parcelle 362 AO 393 – Chemin des Sondes à Montmorot

Décidé la cession de la parcelle cadastrée 362 AO 393 sise chemin des Sondes à Montmorot, d'une surface de 84m² à l'€uro symbolique à la Ville de Montmorot, précisé que les frais liés à l'établissement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur, autorisé le Maire à vendre lesdites parcelles à la Ville de Montmorot, et en conséquence à signer l'acte authentique de vente à recevoir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour parvenir à la vente de cette parcelle.

DCM-2021-129 – Aménagement d'une aire de jeux à l'école Maternelle DOLTO : Plan de financement et sollicitation de subvention

Approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que décrit dans la délibération, sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, dit que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par la Commune de Lons-le-Saunier au titre de son autofinancement, autorisé le Maire à signer tout document afférent.

DCM-2021-130 – Plan Local d'Urbanisme – Approbation de la modification simplifiée n°5 du PLU

Tiré le bilan de la concertation du projet de modification simplifiée n°5 du PLU telle qu'elle est présentée dans la délibération, décidé de modifier certains articles du règlement écrit afin de répondre aux réserves des Personnes Publiques Associées (DRAC-UDAP et DDT) telles que présentées dans la délibération, décidé d'approuver la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération, dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales, ainsi qu'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dit que, conformément aux articles R.153-20 à 22 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie de Lons-le-Saunier aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture, et publié sur le portail national de l'Urbanisme, dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité conformément à l'article L 153-48 du Code de l'Urbanisme.

DCM-2021-131 – Lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – Aides de la Ville de Lons-le-Saunier

Validé la mise en place des trois aides décrites dans la délibération et selon les modalités décrites dans la convention d'OPAH-RU, autorisé M. le Maire à signer la convention d'OPAH-RU et ses avenants éventuels.

DCM-2021-132 – Rapport sur le prix et la Qualité du Service Eau 2020

Approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, exercice 2020.

DCM-2021-133 – Rapport sur le prix et la Qualité du Service Assainissement 2020

Approuvé le Rapport du Prix et de la Qualité du Service Assainissement d'ECLA 2020.

DCM-2021-134 – Site Funéraire – Révision des tarifs

Approuvé la révision des tarifs du Site Funéraire Municipal de Lons-le-Saunier pour l'année 2022, accepté la mise en application des nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2022, et autorisé le Maire à signer tout document à intervenir.

DCM-2021-135 – Acquisition de locaux pour une future Maison des Associations

Décidé l'acquisition à la MGEN, ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, de la totalité en pleine propriété des biens immobiliers sis 480 route de Besançon à Lons-le-Saunier, cadastrés sous les sections AO 12, 336 et 338, pour un montant de sept cent cinquante mille Euros (750 000 €), précisé que cette disposition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts, chargé le notaire de réunir l'ensemble des pièces afférentes à cette opération, et de rédiger l'acte authentique de vente correspondant dont les frais sont à la charge de la Commune, autorisé le Maire à acquérir lesdits biens immobiliers aux charges et conditions susvisées, et sous celles ordinaires et de droit, et en conséquence à signer l'acte authentique d'acquisition à recevoir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour parvenir à l'acquisition desdits biens.

DCM-2021-136 – Centre Communal d'Action Sociale – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal

Proposé Madame Agnès CHAMBARET en qualité de déléguée du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

DCM-2021-137 – Nom de l'Esplanade de la médiathèque

Pris acte du résultat de cette démarche citoyenne, autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, approuvé et adopté la nouvelle dénomination de l'esplanade de la Médiathèque.

Lons-le-Saunier, le 23 novembre 2021

Le Maire,

Jean-Yves RAVIER